

Balma, le 07 octobre 2022

ATOSCA répondra aux recommandations de l'Autorité environnementale concernant la liaison Castres – Verfeil, l'autoroute A69

L'Autorité environnementale, organe consultatif saisi pour analyser la qualité de l'étude d'impact du projet, a rendu le jeudi 06 octobre ses recommandations sur le projet d'A69.

Etape nécessaire à tout projet d'infrastructure majeur, cet avis comporte des recommandations permettant à ATOSCA de préciser le dossier d'Étude d'Impact nécessaire à l'enquête qui se déroulera cet automne. En tant que concessionnaire exemplaire, **ATOSCA** tient systématiquement compte des avis des différentes instances consultatives sous le contrôle de l'État.

Une équipe totalement mobilisée d'une quarantaine d'ingénieurs, techniciens et écologues a déjà produit un dossier de plus de 9000 pages qui a permis à l'Autorité environnementale de délivrer cet avis. **ATOSCA** s'engage à approfondir des travaux d'études pour conforter les solutions proposées aux territoires. ATOSCA sera au rendez-vous de ces exigences partagées par l'ensemble des acteurs du projet.

Depuis la déclaration d'utilité publique (DUP) délivrée en 2018, l'Etat et le ATOSCA ont apporté un nombre important de **réponses fortes et concrètes à l'insertion du projet dans son environnement** :

- L'ouverture de carrières temporaires n'est plus nécessaire suite aux études approfondies
- Grace à la technologie innovante du Flux Libre et le travail d'optimisation du tracé, ce sont , 80 hectares de foncier qui ont été préservées, dont 50 hectares agricoles.
- Grace à un inventaire faune / flore détaillé réalisé en 2019 et 2020, 4 zones d'enjeux écologiques majeurs ont été évitées.
- Un tiers des bâtiments prévus initialement ne sont plus concernés aujourd'hui par les acquisitions foncières.
- 200 ouvrages d'art seront créés pour garantir la transparence hydraulique de l'autoroute et le passage de la faune.
- Conscient des enjeux de transition écologiques et énergétique, ATOSCA s'engage résolument pour la décarbonation des mobilités par l'installation d'aires de covoiturage, de 16 bornes de recharge électrique et une politique

tarifaire attractive à l'attention des véhicules à très faibles émissions de gaz à effet de serre.

- La restauration de zones humides très dégradées et de boisements permettra une captation importante de carbone dans les plaines du Girou et du Bernazobre.

Tous ces éléments d'amélioration seront intégrés au dossier d'Étude d'Impact et portés à la connaissance du public.

À propos de l'A69

L'autoroute A69 est un maillon essentiel pour les déplacements en Occitanie. Lien entre la rocade de Castres et l'autoroute A680, elle répond notamment aux besoins de désenclavement et de développement du bassin de vie et d'emploi de Castres et Mazamet, en offrant un haut niveau de service aux usagers qui l'emprunteront.

L'A69 est une opération classée priorité nationale qui figure parmi les priorités identifiées dans la Loi d'orientation des mobilités promulguée par le ministère de la Transition écologique et déclarée d'Utilité Publique le 19 juillet 2018.

Le contrat de concession, approuvé par un décret publié le 22 avril 2022, a confié la construction et l'exploitation de l'A69 au concessionnaire ATOSCA pour une durée de 55 ans.



Plus d'informations sur www.a69-atosca.fr

Contact presse : contactpresse@a69-atosca.fr